



FORMATION ASG

« Assistant de Soins en Gériatrie »

20 jours

PRESENTIEL

Du 03 au 07 Février 2025

du 03 au 07 Mars 2025

du 07 au 11 Avril 2025

du 05 au 09 Mai 2025

et le 12 mai 2025



INSTITUTS « SIMONE VEIL » - PROVINS IFSI / IFAS

Horaires /Lieu

De 8h45 à 16h45

À l'IFSI de Provins

Route de Chalautre 77160 PROVINS

Public concerné

Aides-soignants diplômées d'état

Aide Médico-psychologique

Accompagnant Educatif et Social

Pré requis

Être titulaire d'un des diplômes précédents



INTERVENANTS

Formateurs

Anne-Laure BOILLOD

Morgana DURAK

Professionnels qualifiés

Psychologue,
ergothérapeute, médecin...



INSCRIPTION

au 01 64 60 40 80 ou sur ifsi@ch-provins.fr

Document téléchargeable sur le site :

www.ifsiprovins.fr

Date limite d'inscriptions : le 02 Decembre 2025



COÛT

2000 euros par personne



Objectifs

- Acquérir des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques pour intervenir auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées au domicile, en EHPAD, à l'hôpital (SRR-USLD).
- Concourir à l'élaboration et la mise en oeuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.



Méthodes pédagogiques

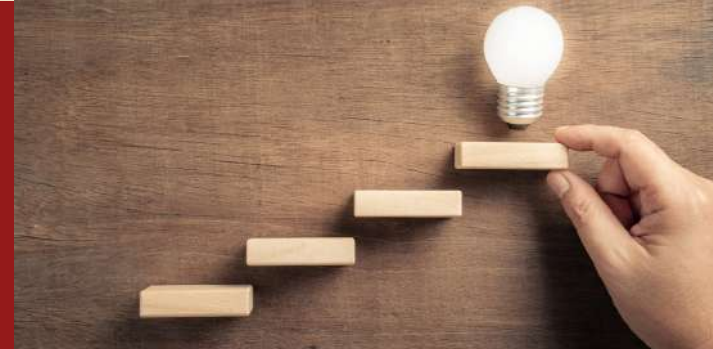
- Apports théoriques
- Vidéos
- Jeux de rôle
- Analyse de situation
- Brainstorming
- Quiz



Evaluations

- Questionnaire de satisfaction
- Analyse d'une activité (orale écrite)

Le Programme



DF1 (35h) :

Concourir à l'élaboration et la mise en oeuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.

DF2 (21h) :

Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et leur degré d'autonomie.

DF3 (28h) :

Mettre en place des activités de simulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychométriciens, ergothérapeutes ou psychologues.

DF4 (28h) :

Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

DF5 (28h) :

Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées.



Les références réglementaires

-Plan alzheimer 2008-2012

-Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021, rentré en vigueur le 1er janvier 2022

B B B B B B B B
BB
B B B B